



SNUipp-FSU 48
Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000Mende
04 66 49 15 90
snu48@snuipp.fr

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le Premier Ministre a confirmé la reprise de l'enseignement en présentiel dans les écoles le 26 avril et des établissements du second degré le 3 mai (après une semaine de "distanciel").

L'épidémie étant encore en circulation forte, cette reprise ne peut se faire que si elle est accompagnée de mesures strictes.

La règle "un cas positif implique la fermeture de la classe" apparaît enfin comme étant une mesure nécessaire.

De même, dans la FAQ COVID-19 du site education.gouv.fr, le ministère a précisé que les élèves ne devaient plus être répartis entre les classes des écoles en cas d'absence d'un-e enseignant-e non remplacé-e, ce que la FSU réclame depuis plusieurs mois. *« Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant. »*

Si la question du manque d'enseignants pour remplacer les professeurs des écoles absents est antérieure à la crise sanitaire, elle a été exacerbée par cette dernière. Ainsi de plus en plus fréquemment lorsqu'un professeur d'école est absent et non remplacé, ses élèves sont accueillis dans les autres classes de l'école rompant ainsi la réelle continuité pédagogique. Dans le contexte sanitaire actuel, cette pratique liée au manque de moyens de remplacement a perduré, allant à l'encontre du protocole sanitaire et de la sécurité de toutes et tous puisque les groupes classes sont de fait brassés alors que les enseignants ont fait tout leur possible au quotidien pour éviter les brassages (récréations échelonnées, répartition des locaux, modification des emplois du temps, abandon d'activités en décloisonnement ou en commun à plusieurs classes...)

Dans notre département rural, les élèves sont souvent déposés en garderie tôt dans les locaux scolaires ou arrivent seuls en bus à l'école, en tout état de cause avant l'information de l'absence de l'enseignant.e ou l'arrivée de l'hypothétique remplaçant.e

Un mail du ministère en date du 23 avril annonçait la mise à disposition d'autotests dès la semaine du 26 avril pour les personnels dans les écoles et pour les lycéens à partir du 10 mai. Il leur sera ainsi possible de s'autotester, à un rythme régulier de deux fois par se-

maine, par exemple avant le retour en classe le lundi, puis en milieu de semaine. Nous regrettons que ce dépistage ne soit pas proposé dès le lundi de rentrée.

Nous souhaitons connaître les modalités d'application de toutes ces décisions ou annonces et demandons à ce qu'elles soient communiquées au plus tôt à l'ensemble des écoles.

Enfin concernant la distribution de masques pour la période 5, elle n'a été que partiellement effectuée dans le département et par une dotation en équipement protecteur dont la conception et la matière nous interroge au regard des masques précédemment donnés. Il a d'ailleurs été constaté qu'après lavage, ces masques réduisent beaucoup. Nous rappelons ainsi notre demande de fourniture d'équipements réellement protecteurs comme des masques type FFP2.

Soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de notre profond attachement au service public et laïque d'Education.

A Mende le 26 avril 2021

Pour le SNUipp-FSU de la Lozère,

Nathalie Perret
Co secrétaire départementale du SNUipp-FSU de la Lozère

